



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze et le dix juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - COMBET - PAPAIX (Suppléant) - FAGUET - FOURES - TACCONI - VERNHES - VIALA D. - GALZIN - MMES DURIS - FADDI - KAZIMIERCZAK - FOURNES BATUT (Remplaçante) - TAILLANDIER - MM ALBA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - SEGUR - VIALA P. (Remplaçant) - JULIE (Suppléant) - BARBARO - VICENTE

**N° 2014/113**

**Objet : Acquisition d'une benne à ordures ménagère**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée de la décision qui a été prise de faire l'acquisition d'une benne à ordures ménagères de 20 m<sup>3</sup> sur un châssis à PTAC de 26 tonnes afin de remplacer le camion de collecte des ordures ménagères DAF/FAUN stationné à Lautrec.

Pour finaliser cette acquisition, un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé le 15 avril 2014. 6 entreprises ont répondu à cette consultation, 2 pour le lot n°1 (châssis), 4 pour le lot n°2 (benne).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 24 juin et la Commission « Parc et Matériel » le 30 juin pour analyser l'ensemble des offres.

Après analyse des offres et compte tenu des critères de jugement prévus dans le règlement de consultation, les membres de la Commission d'Appel d'Offres proposent de retenir :

- ^ pour le lot n°1, l'entreprise BARRIAC pour l'acquisition d'un châssis pour un montant de 96.600 € TTC, une reprise du camion BOM DAF/FAUN à 5.000 € net et une garantie Expandys de 5 ans à 17.896,80 € TTC
- ^ pour le lot n°2, l'entreprise FAUN pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères pour un montant de 61.200 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise BARRIAC pour l'acquisition d'un châssis pour un montant de 96.600 € TTC, une reprise du camion BOM DAF/FAUN à 5.000 € net et une garantie Expandys de 5 ans à 17.896,80 € TTC et l'entreprise FAUN pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères pour un montant de 61.200 € TTC,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif Ordures Ménagères 2014,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 15 juillet 2014

Le Président,

Raymond GARDELLE